

La lettre de l'APCM



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'entreprise individuelle : un modèle économique d'avenir

La création de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL) est à la fois une grande victoire pour l'artisanat et une décision historique pour le développement de l'entrepreneuriat en France. Au-delà de l'artisanat qui compte environ 500 000 entreprises en nom propre, ce nouveau statut va faciliter le développement d'un million d'entreprises.

La France se rapproche ainsi de ses principaux partenaires où le modèle prédominant est celui de l'entreprise individuelle, modèle économique qui a fait ses preuves en temps de crise en résistant mieux que les groupes à finalité capitalistique.

Réduire la prise de risque pour tous ceux qui investissent sur leurs biens propres n'est que justice. Les véritables entrepreneurs sont dans ce vivier. Ce sont eux qui, parce qu'ils pourront développer leur entreprise sans risques démesurés, donneront à la France les entreprises à taille intermédiaire qui lui font tant défaut. Car, au-delà de la protection du patrimoine, l'EIRL instaure une égalité de traitement en matière d'investissement avec les entrepreneurs en société.

Pour autant, la percée de ce statut dans la vie économique française nécessitera de nouveaux financements. Nous devons désormais obtenir l'adaptation du système bancaire et le renforcement des établissements de garanties mutuelles.

Quand nous aurons réussi également sur ce point, on pourra dire que l'artisanat, qui a porté depuis des années le projet devenu l'EIRL, aura contribué à développer un modèle économique d'avenir.

Alain Griset

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr



Sommaire

LES CMA D'OUTRE-MER FONT FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

■ En réunissant en novembre dernier, en Guadeloupe, la conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat d'Outre-Mer, COIREMA, les CMA ont lancé le coup d'envoi d'une vaste concertation collective sur deux grands sujets d'actualité.

TRIBUNE

■ Sylvain Lemki, Président de la COIREMA DOM-TOM

BRÈVES EUROPÉENNES

■ L'artisanat, un partenaire majeur de la coopération franco-allemande

IMPULSIONS ACTIONS

■ CMA : Agir pour réussir !
■ PACA : en route pour une université régionale des métiers

« Pour vous, l'Artisanat invente chaque jour »



C'est le thème de la neuvième édition de la Semaine nationale de l'artisanat organisée par l'APCM et l'UPA du

12 au 19 mars 2010. Retrouvez toute l'actualité de cette semaine sur le site dédié à l'événement www.semaine-nationale-artisanat.fr. Découvrez les multiples facettes de l'artisanat dans le cahier « spécial artisanat » du magazine *Le Point* du 11 mars.

L'APCM, tête de réseau du projet EuroApprentissage !



Permettre que la mobilité des apprentis ne soit plus une exception,

tel est l'objet du projet européen EuroApprentissage piloté par l'APCM. Désignée par la Commission européenne, l'APCM devient la tête de pont d'un « réseau des réseaux » d'appui à la mobilité des apprentis en formation dans les TPE et les entreprises artisanales. Objectif : faciliter la mise en place d'un programme de type « Erasmus des apprentis ».

Bravo les bleus !

L'APCM et les chambres de métiers de l'artisanat, partenaires depuis six ans aux côtés de l'UPA de la Fédération française de handball, félicitent l'équipe de France pour leur troisième titre international consécutif.



Championne olympique en 2008, championne du monde en 2009, elle est aujourd'hui championne d'Europe. L'équipe de France

partage avec l'Artisanat le savoir-faire de la main, la modestie et l'efficacité, la confiance en l'homme, le travail en équipe et le désir d'« Agir pour réussir » !

Pleins feux sur...

Les chambres d'Outre-Mer font face à de

En réunissant du 3 au 6 novembre dernier, en Guadeloupe, la conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat d'Outre-Mer, COIREMA, les chambres de métiers et de l'artisanat ont lancé le coup d'envoi d'une vaste concertation collective sur deux grands sujets d'actualité. Le premier concerne l'application de la révision générale des politiques publiques dans leur territoire. Le deuxième est relatif à la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens entre le ministère de l'Outre-Mer et les CMA d'Outre-Mer.



Le Président de l'APCM entouré des présidents des CMA d'Outre-Mer.

Les présidents des chambres de métiers et de l'artisanat de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane, de Mayotte étaient tous là pour cette onzième COIREMA. Le président Alain Griset et neuf représentants de CMA de métropole étaient présents, marquant ainsi leur solidarité avec les départements ultra-marins.

Les CMA d'Outre-Mer à l'heure de la RGGP

Pour les représentants de l'artisanat, la structuration monodépartementale et monocamériste des régions d'Outre-Mer nécessite l'élaboration de réponses adaptées à l'organisation administrative de ces territoires. La rationalisation de l'organisation du réseau des chambres d'Outre-Mer ne doit en aucun cas s'opérer par fusion

avec les chambres de commerce et d'industrie « car l'artisanat est un secteur homogène et cohérent qui nécessite des établissements autonomes ». Priorité doit toujours être donnée à la proximité de services aux entreprises artisanales. Pour autant, la mutualisation peut s'appliquer à un certain nombre de domaines : formation professionnelle continue, université interrégionale des métiers, acquisitions et achats groupés et enfin ingénierie de pointe, à savoir le contrôle qualité, le montage de projets européens, l'export, les campagnes de communication spécifiques. Autre priorité : la mutualisation entre les chambres de métiers et de l'artisanat d'Outre-Mer doit être organisée sur une base géographique interrégionale autour de trois zones définies : Atlantique, Pacifique et océan Indien.

de métiers et de l'artisanat nouveaux défis



■ À gauche : Aux côtés du président de l'APCM, la vice-présidente du Conseil Régional de Guadeloupe, la présidente de l'Université des métiers et de l'artisanat et le président de la CMA de Guadeloupe. À droite : le Conseil Régional de Guadeloupe.

Développement ultra-marin : les CMA s'engagent

Un contrat d'objectifs et de moyens entre l'État et les CMA est en cours de négociation. La déclinaison de ce contrat d'objectifs pour l'Outre-Mer fait l'objet d'une négociation propre entre le ministère de l'Outre-Mer et les CMA concernées. Au terme des travaux de la COIREMA, les élus ont élaboré l'ensemble des objectifs qu'ils proposeront au ministre de l'Outre-Mer. Qu'il s'agisse de formation, d'emploi ou de développement économique, les propositions sont ambitieuses et courageuses. Preuve en est : l'engagement des chambres sur des objectifs chiffrés tels que :

- créer 12 000 nouvelles entreprises artisanales d'ici 2010 ;
- positionner 500 entreprises artisanales sur les marchés de métropole et à l'international en 2010 ;
- accompagner 50 % des entreprises du bâtiment vers le marché du logement social ;
- enrayer la baisse du nombre d'apprentis, voire redresser la tendance d'ici à 2012 ;
- organiser la mobilité de 100 apprentis par an à l'horizon 2012 ;

■ créer à cette même échéance une université des métiers de l'artisanat dans chaque département-région d'Outre-Mer ;

■ intégrer 15 000 nouveaux salariés dans les entreprises artisanales d'ici à 2012.

La restitution des travaux de la COIREMA s'est déroulée dans l'hémicycle du Conseil Régional de la Guadeloupe, en présence de la première vice-présidente Josette Borel Lincertin, représentant Victorin Lurel, président du Conseil Régional de la Guadeloupe, retenu en métropole pour assister à la restitution des états généraux de l'Outre-Mer et au premier conseil interministériel de l'Outre-Mer.

Cap sur la formation

À l'occasion de cette rencontre, l'ouverture d'Université des métiers et de l'artisanat (UDMA) en Outre-Mer est devenue réalité. Le chantier de la future UDMA en Guadeloupe a été officiellement lancé. Le président Griset en a posé la première pierre sur le site de la Cité de la connaissance à Saint-Claude. La future université accueillera 825 apprentis qui seront formés dans les métiers de bouche, de l'hygiène, des services à la personne et des métiers d'art.



SYLVAIN LEMKI

Président de la COIREMA DOM-TOM

Vous et vos collègues, présidents de CMA d'Outre-Mer, êtes confrontés à des problématiques communes. Lesquelles ?

Les CMA d'Outre-Mer sont relativement récentes par rapport à celles de métropole. Notre cadre économique et social est impacté par des lois spécifiques à l'Outre-Mer. En outre, certaines de nos collectivités disposent d'une spécialité législative. Tout cela nécessite un traitement différencié face à nos problématiques liées à notre éloignement géographique, à l'étroitesse de nos marchés et à la proximité immédiate de pays tiers dont les niveaux économique et social sont différents des nôtres.

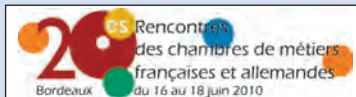
Comment travaillez-vous ensemble ?

Au sein de l'APCM, nous disposons de deux outils : une réunion semestrielle dans le cadre de la commission de l'Outre-Mer et une biennale thématique sur un territoire ultra-marin, appelée la Conférence interrégionale des métiers et de l'artisanat (COIREMA). La première est une instance de l'APCM, notre représentation nationale, la seconde est une association à but non lucratif créée par les CMA d'Outre-Mer avec l'appui de l'APCM.

Qu'a représenté cette dernière COIREMA ?

Elle est arrivée à un moment très important dans la vie des CMA d'Outre-Mer au terme de trois ans de chantiers ambitieux : Loi pour le développement économique de l'Outre-Mer (LODEOM), plans de relances nationaux ou locaux pour lutter contre la crise économique et sociale, états généraux de l'Outre-Mer... Le tout sur un fond de révision générale des politiques publiques à laquelle les CMA comptent prendre part. Par les sujets traités et nos conclusions, les CMA d'Outre-Mer montrent qu'elles sont un acteur majeur du développement de l'économie de nos territoires. Nous devons être intégrés dans tout processus public de prise de décision.

L'artisanat, un partenaire majeur de la coopération franco-allemande



Le 4 février 2010, le conseil des ministres franco-allemand définissait les orientations de la coopération bilatérale pour les dix ans à venir. Les chambres de métiers françaises et allemandes, en organisant du 16 au 18 juin prochain à Bordeaux leurs XX^{es} Rencontres, s'associent pleinement à cet « agenda franco-allemand 2020 ». Quatre cents décideurs économiques des deux pays, en présence des représentants des deux gouvernements et des institutions européennes, approfondiront les orientations du Conseil des ministres du 4 février dernier : mobilité des jeunes en situation d'apprentissage, développement de l'innovation, mise en œuvre de la directive services et internationalisation des entreprises... La coopération franco-allemande sera également à l'ordre du jour des Rencontres sénatoriales de l'apprentissage organisées à Paris le 11 mai 2010 sur le thème : « Apprentissage France-Allemagne : regards croisés ».

Le chiffre...

313

C'est le nombre de manifestations organisées par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et les unions professionnelles artisanales lors de l'édition 2010 de la Semaine nationale de l'artisanat qui s'est tenue du 12 au 19 mars dans toute la France.

CAMPAGNE DE PROMOTION CMA: Agir pour réussir!

Les chambres de métiers et de l'artisanat s'affichent depuis huit mois avec leur nouvelle marque « Agir pour réussir ». Pour mesurer l'efficacité de cette première prise de parole, un sondage-test a été réalisé par la Sofres après la campagne publicitaire menée dans la presse quotidienne régionale du



4 au 27 novembre dernier. Un tiers des décideurs a mémorisé la marque et l'associe pour partie au réseau des CMA. La majorité des décideurs a apprécié cette campagne, la jugeant utile, convaincante et facile à comprendre. Perçues comme de véritables partenaires des entreprises, les CMA projettent une image très positive!

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR En route pour une université régionale des métiers

Une « université régionale des métiers » devrait bientôt voir le jour à Marseille grâce à la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'œuvre de l'opération et au conseil régional PACA. Sont partenaires de ce projet la chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, l'Observatoire régional des métiers, le CARIF Espaces compétences et plusieurs organisations professionnelles artisanales. Estimée à 80 millions d'euros, l'université devrait s'élever sur un terrain de 32 000 m² à la sortie de Marseille. Le projet pré-

Estimée à 80 millions d'euros, l'université devrait s'élever sur un terrain de 32 000 m² à la sortie de Marseille.

voit la création d'un lieu physique abritant un pôle d'informations et de services à destination des artisans, des jeunes et des adultes; trois centres de formation d'apprentis ainsi que le nouvel institut de formation aux métiers de l'environnement et du développement durable. Il sera également le siège de la CRMA PACA et de la CMA des Bouches-du-Rhône.



La Lettre de l'APCM • Bimestrielle • Directeur de la publication : Alain Griset • Rédacteur en chef : François Moutot • Rédaction : Isabelle Pouget-Abadie - Elisabeth de Dieuleveult • APMC - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél. : 01 44 43 1000 - www.artisanat.fr • Diffusion : Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél. : 01 44 43 1091 - Fax : 01 44 43 1046 • Tirage : 4000 exemplaires • Éditeur délégué : Edimétiers - Tél. : 03 87 69 18 18 • Impression : Champagnac • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat : 0825 36 36 36